

# PARIS DANCE SCHOOL

Siège sociale

4, rue Baudin

92300 LEVALLOIS-PERRET

Tel : +33 07 81 94 16 30

Email : [parisdanceschool@gmail.com](mailto:parisdanceschool@gmail.com)

Site web : [www.parisdanceschool.com](http://www.parisdanceschool.com)



## FICHE D'INSCRIPTION

Nom de la structure :

Adresse de la structure :

Nom & prénom responsable de la structure :

Tél :

Email :

**Catégories :**

- Solo
- Duo
- Groupe
- Méga crew

**Niveaux :**

- Intermédiaire/Avancé

Nom du Solo/Duo/Groupe/Megacrew :

Nom & prénom du chorégraphe :

Durée de la chorégraphie :

Je soussigné(e)

Responsable du

Reconnaît avoir pris entière connaissance du présent règlement.

### TABLEAU LISTE DANSEURS

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

## FRAIS D'INSCRIPTION

CATÉGORIES	NOMBRE DE PERSONNES	TARIFS	TOTAL
SOLO			
DUO			
GROUPE			
MEGACREW			

Solo	30€
Duo	30€/personne
Groupe	20€/groupe + 5€ par élèves
Mégacrew	20€/groupe + 5€ par élèves

La fiche d'inscription est à nous retourner scanner par mail avant le 15 décembre 2024 accompagné du règlement. Dès réception vous recevrez une confirmation en retour. Paiement par virement :

**IBAN : FR24 3000 2005 0800 0000 8405 T25 – CODE BIC : CRLYFRPP**

- Je déclare que l'ensemble des danseurs inscrits sont aptes à pratiquer la danse, je possède les certificats médicaux de tous les danseurs.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

**Fait à,**

**Le**

**Signature**

« Lu et Approuvé ».



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### **Article 1 – DANCE ON !**

La Compétition Chorégraphique DANCE ON ! Concours chorégraphique est ouvert à tous.  
Organiser par l'association « La Rue Est à Nous ».

### **Article 2 – Inscription au concours**

Les inscriptions au concours se font sur présélection vidéo. Les danseurs et danseuses souhaitant participer au concours devront envoyer une vidéo d'une durée de 2 à 3 min via un lien youtube/dailymotion/Viméo. La présélection est ouverte à partir du 01 octobre jusqu'au 15 décembre 2024. Aucune vidéo ne sera acceptée après cette date.

### **Éligibilité :**

— Cette compétition exceptionnelle est ouverte à tous les danseurs de France & à l'internationale : Niveaux intermédiaire/avancé, pour enfants Ados, Adultes, en duo, groupe ou megacrew.

— Être âgé.es de 08 à 30 ans.

— La compétition est ouverte aux styles : Hip-Hop Freestyle, Popping, Locking, Bboying, Afro, Krump, Électro, Housedance, Waacking, Kpop, Vogue...

— La durée de la représentation : 02 à 03 minutes.

### **Catégories :**

DUO

Niveau intermédiaire/avancé

GROUPE (5 à 12 personnes)

Niveau intermédiaire/avancé

MEGA CREW (15 à 20 personnes)

Niveau intermédiaire/avancé

### **Frais d'inscription :**

Solo	30€
Duo	30€/personne
Groupe	20€/groupe + 5€/personne
Méga crew	20€/megacrew + 5€/personne

Le frais d'inscriptions est **non-remboursable** pour les groupes sélectionnés. Pour le paiement, le bulletin de participation, doit être accompagné d'un chèque d'inscription, restitué en cas de non-sélection. Le paiement devra être fait à l'ordre de l'Association « La Rue Est à Nous ». Le responsable recevra par mail la convocation pour le mercredi 18 décembre 2024.

### **Article 3 – Déroulement & Instruction**

Un danseur n'a droit qu'à 2 passages physiques sur scène.

Une même école ne pourra pas dépasser 3 passages sur scène (groupe/solo/duo/improvisation compris).

### **Article 4 – Notation**

**PERFORMANCE** (créativité, utilisation de l'espace scénique, présence scénique, respect du style choisi dans son exécution et dans le look, pouvoir de divertissement du public)

**TECHNIQUE** (musicalité, synchronisation, présence dans les styles, bonne exécution des styles choisis, gestion de la mobilité, l'espace)

### **Article 5 - Costumes et Accessoires**

Les costumes et accessoires sont autorisés pour l'ensemble des styles. Les participants ayant une tenue considérée comme indécente ou vulgaire pouvant choquer un jeune public seront pénalisés. Est admis des accessoires tels que chapeaux, casquettes, écharpes, gants, Maquillage. Aucun produit liquide, inflammable, salissant, glissant ne pourra être utilisé par les danseurs pendant leur prestation. Les accessoires toxiques, encombrants, et non sécuritaires comme les fumigènes, talc, projection de paillette, confettis est strictement interdits.

### **Article 6 - Disqualification**

Motifs de disqualification du candidat :

- Non-respect du règlement.
- Dépassement de la durée de la variation.
- Candidat étant sous l'emprise de dopants ou alcool.
- Manque de respect envers les membres du jury, des organisateurs, et des autres candidats.

### **Article 7 - Assurance**

En s'inscrivant, le candidat atteste être couvert par son assurance responsabilité civile et ne pas entamer de démarches juridiques contre l'association La Rue Est à Nous et DANCE ON Concours chorégraphique, pour aucun motif (accidents, blessures...)

### **Article 8 – Date et lieu**

Mercredi 18 décembre 2024 au Théâtre du Gymnase, 38 Boulevard Bonne Nouvelle – 75010 PARIS. TARIFS : 25€/Spectateur sur place, 15€ moins de 18 ans.

### **Article 9 – Ordre de passage & Récompense**

L'ordre de passage sur scène se fera par tirage au sort. Pour chaque candidat, pas de répétition sur scène. Dimensions scène : 12m profondeur, 10m largeur, Couloirs : fond et avant-scène, Cour et Jardin. Le concours lui-même débutera à 19h30 ouverture des portes 19h00. Des loges sont prévues au Théâtre pour les danseuses et danseurs.

### **À LA CLÉ :**

1er Prix 500€/pour la meilleur chorégraphie

2<sup>ème</sup> Prix : Coup de cœur jury

3<sup>ème</sup> Prix : Prix du public

Aucune note et appréciation ne seront communiquées après la remise des prix. Le jury sera à la disposition des artistes désireux de les rencontrer.

### **Article 10 – Engagements des participants**

La participation au DANCE ON by Paris Dance School, Concours chorégraphique et le dépôt du dossier de candidature entraînent pour les participants l'acceptation de l'ensemble des clauses du présent règlement. Les participants s'engagent à céder à l'association « La Rue Est à Nous » le droit d'utilisation de leurs images, de leurs noms de scène et de leur show pour l'exploitation de photos, d'interviews ou vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'association « La Rue Est à Nous » pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet, dans les salles de spectacles, par radiodiffusion, par télédiffusion) à l'issue du concours sans prétendre à d'autres droits ou rémunération que le lot leur revenant. Pour une période illimitée dans le temps.

Les participants autorisent expressément la diffusion en ligne de leur spectacle dans le cadre et pour les besoins du présent concours. L'association « La Rue Est à Nous » s'engage cependant à ne pas diffuser les coordonnées des participants à de tierces personnes (journalistes, agents...) sans leurs accords exprès (ou des parents de l'artiste pour les mineurs).

### **Article 11 – Circonstances exceptionnelles**

L'association « La Rue Est à Nous » et ses partenaires se réservent le droit, sans engager leur responsabilité, d'écourter, d'annuler ou de prolonger la présente opération en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise du (des) lot(s), les gagnants ne pourront pas rechercher la responsabilité de l'association organisatrice ou demander leur contrevalet en euros.

### **Article 12 – Défraiements**

Il n'y a pas de défraiements. Les déplacements, logements et repas sont à la charge des participants.

### **Article 13 - Droit applicable et attribution des compétences**

Le présent règlement est soumis aux lois Françaises. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par l'Association « La Rue Est à Nous ».

### **SURFACE DE LA SCENE :**

Sur une surface de 10m x 12m. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la surface d'exhibition. Les participants seront alors avertis du changement. Il est interdit d'utiliser de la farine, des huiles et autres substances pouvant tacheter la surface de la scène et ainsi nuire à la sécurité des autres participants.

### **ASPECT MEDICAL**

Il est de la responsabilité du groupe et de l'administrateur de signaler aux organisateurs de l'événement un membre blessé ou malade. Si, à n'importe quel moment, avant ou pendant la compétition, une personne devait se sentir mal, se blesser ou mettre en péril sa santé, elle serait immédiatement priée de se retirer de la compétition. Les organisateurs ont le droit de retirer de la compétition toute personne dont l'état de santé apparaît comme préoccupant et nécessitant des soins médicaux.

### **PRÉREQUIS CONCERNANT LA MUSIQUE**

1. La chorégraphie doit être exécutée entièrement sur une musique préparée et fournie par les participants. Dans le cadre d'une ambiance tout public aucune insulte ne sera tolérée sur les bandes sons (y compris en Anglais ou autres langue)
2. **La musique doit être envoyée impérativement à l'organisateur par mail avant le 15 décembre 2024.**
3. Le morceau de musique envoyé doit être nommé comme suit : nom du groupe / catégorie. Nous vous prions de codifier correctement la bande son avec votre nom et la catégorie. La Direction de la compétition ne sera pas responsable des éventuels problèmes dus à une mauvaise codification.
4. Avoir le jour de la compétition votre bande son sur une clef USB. La clef USB ne doit comprendre que le morceau de musique de la compétition. Sur la clef USB possibilité de mettre l'ensemble de vos bandes sons si vous participez à plusieurs catégories. La clef USB est à donner à votre arrivée à l'organisateur. Prévoir une autre Clef USB à conserver précieusement en cas de problème. Bien nommer le nom du groupe et la catégorie sur chaque piste de la clef USB.

Je soussigné(e)  
Responsable du  
Reconnaît avoir pris entière connaissance du présent règlement.

**Fait à,**

**Le**

**Signature**

« Lu et Approuvé ».